



## 5 LEÇONS D'ESSAI

---

### Facture CHF 50.-

Nom de l'élève : ..... Prénom de l'élève : .....

Rue et n°: ..... NPA / Localité : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

L'objectif de l'école d'aïkido est de dispenser un enseignement conforme à l'éthique de l'Aïkikai, l'organisation mondiale de l'aïkido. L'école est membre de l'association Aikido Switzerland.

La somme ci-dessus de 50.- est non remboursable, elle donne le droit à 5 cours selon l'horaire. Après ces 5 leçons, la personne en question ici décide si elle veut s'inscrire dans l'école (elle signera alors un contrat et payera des cotisations trimestrielles/semestrielles ou annuelles), elle est aussi libre d'arrêter sans aucune redevance.

Le/la pratiquant(e) doit bénéficier de sa propre assurance accident. L'école d'aïkido ne peut être tenue responsable des accidents survenus en cours d'entraînement. D'autre part, elle décline toute responsabilité pour les objets disparus dans les vestiaires.

Le responsable de l'école peut exclure un élève pour mauvais comportement ou non-respect du règlement, ceci avec effet immédiat.

Lieu et date : ..... Signature: .....

Responsable de l'école d'aïkido :

**Dr Sonja Graf**

079 247 57 31

sonja@dojo-ne.ch

En cas de virement, la somme est à verser dans les 10 jours sur le compte :

Dojo de Neuchâtel, Maillefer 11d, 2000 Neuchâtel  
IBAN : CH83 8080 8004 3256 9828 4